

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

VOL. 9

MONTRÉAL, JEUDI, 24 DÉCEMBRE 1846.

No. 93

Nous ne pouvons nous dispenser de publier une communication de M. le Surintendant des écoles, parce que le contenu peut en être très-utile aux campagnes, surtout dans ce temps, où il y a tant de résistance à l'exécution de la loi. On a oublié dans quelques campagnes que la loi est une autorité contre laquelle on ne peut résister; s'il y a des défauts dans le bill, on peut recourir, par plaintes ou requêtes, à notre Parlement quand il sera rassemblée; mais en attendant, le parti le plus sûr et le plus avantageux, c'est de se soumettre. Nous faisons précéder la lettre de M. le Surintendant des réflexions sensées que le *Journal de Québec*, a trouvé à propos de faire, en la publiant.

Nous publions ci-dessous une lettre que M. le surintendant de l'éducation a adressée aux commissaires d'écoles d'une paroisse de ce district qui avaient demandé si :

« Dans le cas où une localité n'aurait pas fait la répartition voulue par la loi pour le soutien des écoles, cette localité, qui aurait ainsi négligé de faire l'estimation des biens, obtiendrait sa part de l'octroi de législatif qui lui reviendrait . . . »

La réponse à cette question (bonne et bien faite) vient de nous être remise et nous nous empressons de lui donner publicité, vu qu'elle peut servir à dissiper tout doute qui resterait dans les esprits à ce sujet. Comme dit si bien le zélé surintendant, on ne peut pas répondre mieux à ceux qui sont disposés à obéir; et pour ce qui est de ceux qui sont mal disposés, il n'y a pas à parler avec eux.—Nous sommes disposé à faire toute apologie à quiconque se trouverait blessé de ce que nous donnons publicité à une correspondance privée, arrachée dans la presse des affaires à un homme obsédé de mille occupations diverses. Notre apologie se trouverait dans ces mots : Nous publions pour être utile.

Nous avons conféré avec maint homme de loi et tous sont unanimes à dire qu'il n'y a pas d'autre moyen d'avoir part à l'octroi législatif qu'en faisant la cotisation légale.

D'ailleurs ce serait une mesure impolitique que de donner cette somme à des paroisses qui se refuseraient à suivre la loi—ce serait récompenser leur défaut de soumission et ce serait créer du mécontentement dans beaucoup d'autres paroisses où l'on n'a réussi à établir cette répartition qu'en démontrant qu'il n'y avait aucune disposition dans la loi qui permit d'aller contre la loi—ce serait une absurdité. C'est de la fermeté qu'il faut aux autorités pour que dans tous les cas les lois soient exécutées, et qu'elles atteignent tous les individus avec le plus d'impartialité possible—sans quoi c'est faire des mécontents, c'est encourager la désobéissance à la loi, c'est occasionner le mépris aux autorités, c'est accoutumer le peuple à tergiverser, à douter si la loi est obligatoire ou si c'est un simple essai auquel il leur est libre de se conformer ou non.

BUREAU DE L'ÉDUCATION.

Montréal, novembre 1846.

À monsieur les commissaires d'école de la paroisse de

Messieurs,

En réponse à la question que vous venez de me faire relativement à la mise en opération du présent acte des écoles (9e Victoria, ch. 27), j'ai d'abord à vous exprimer combien je regrette d'apprendre les difficultés qui existent dans votre paroisse et dans quelques autres, et dont je m'afflige sincèrement avec vous, à l'égard des habitans que de faux préjugés aveuglent et excitent en même temps au sujet de la loi en question.

S'ils étaient encore disposés à entendre un moment la voix d'un ami, je les prierais instamment de faire, dans les circonstances actuelles, comme toujours, usage de leur bon sens naturel et de la réflexion qui a coutume de présider à la transaction des affaires importantes auxquelles ils sont appelés à prendre part, comme citoyens paisibles et loyaux. Ici, il s'agit de la grande affaire que tout bon citoyen, tout ami de l'éducation, tout ami de son pays, et surtout que tout bon père de famille doit s'efforcer de faire, avec union et concorde pour la congrégation du pays dans la voie d'une civilisation progressive, plus efficace et meilleure.

La loi actuelle des écoles nous est accordée seulement pour nous mettre en état de donner à notre intéressante jeunesse le degré d'instruction, dont elle a besoin, d'une manière plus facile et plus satisfaisante pour tous les intéressés. Cette loi est celle de nos propres députés, représentant le pays en parlement; elle est donc la loi du pays.—Or tout bon sujet, tout bon père de famille surtout doit respect et obéissance à la loi de son pays. C'est un devoir sacré qu'il doit à la société, et surtout à la jeunesse à laquelle l'ex-

emple d'une désobéissance opiniâtre à cet égard pourrait conduire à de conséquences dont on ne peut prévoir tout le mal pour les individus et pour la société.

L'opération régulière de la loi actuelle des écoles, suivant l'intention bienveillante de la législature du pays, ne peut faire que du bien aux enfans des habitans de nos campagnes, en leur procurant le bienfait de l'instruction, sans pour cela faire le moindre mal aux parens bien disposés. Et pourquoi donc ne le feraient-ils pas, lorsque la législature vient leur offrir généralement la moitié de ce qu'il leur faut pour faire à leurs enfans un bien qu'ils seraient tenus de leur faire seuls en vertu des lois de la nature et de la religion.

Au reste, l'opposition que pourraient faire les habitans d'une paroisse, ou même de plusieurs paroisses à la loi actuelle des écoles, n'empêcherait pas son effet, qui aurait lieu, alors, par le ministère absolu d'hommes que le gouverneur en conseil a le droit de charger de son exécution locale. Et alors, que reviendrait aux habitans de certaines paroisses, de leur conduite, s'ils s'opposaient à la loi?—Un surcroît, une augmentation de dépenses, le déshonneur et la honte de posséder des pères de famille moins amoureux du bien de leurs propres enfans, moins paternels envers eux que le gouvernement. J'espère donc que nos bons habitans sentiront la fausse position où ils se placeraient, s'ils ne profitaient pas, avec union et zèle, du pouvoir que leur donne la loi des écoles de faire eux-mêmes à leurs propres enfans un bien qui peut contribuer à leur en procurer tant d'autres.

Mais, Messieurs les commissaires d'école élus par les habitans ne sont pas autorisés, par le présent acte des écoles, à former la somme voulue par la loi autrement que par cotisation prélevée sur les biens-fonds suivant leur valeur respective. Le 10e article de la 21e classe, les 27e, 36e, 37e, 38e, et 39e clauses de la dite loi s'y opposent formellement;

1°. Pour rendre justice aux véritables amis de l'éducation qui, depuis plus de six ans, faisaient à eux seuls tous les sacrifices pour en procurer le bienfait aux enfans dont souvent les parens en moyen ne voulaient rien faire pour ce grand objet, ou ne faisaient pas pour l'atteindre les sacrifices qu'ils auraient dû faire suivant leurs moyens;

2°. Pour accoutumer les habitans à une règle à ce sujet, et pour permettre aux commissaires d'écoles d'agir partout avec uniformité et certitude quand aux moyens dont il doivent être munis pour payer les instituteurs et subvenir aux besoins des écoles sous leur contrôle, d'une manière convenable;

3°. Pour créer et entretenir parmi les habitans un intérêt pour l'éducation de leurs enfans et pour les établissemens d'éducation auxquels ils auront ainsi contribué suivant leurs moyens.

4°. Pour les porter à faire usage du droit qu'ils acquerraient, en payant leur contribution, d'envoyer leurs enfans aux écoles ouvertes pour les y admettre et les y instruire tous sur un pied d'égalité;

5°. Parceque la cotisation étant un moyen usité dans le pays pour faire nos établissemens publics, surtout ceux qui ont rapport à la religion, c'est le mode de contribution auquel les gens bien disposés ne peuvent raisonnablement pas s'opposer. Quant aux gens mal disposés, par de faux préjugés ou autrement, il est inutile de raisonner avec eux. Tout autre moyen proposé au soutien des écoles leur répugnerait également.—Au reste, tous les autres moyens ayant été essayés déjà depuis plus de 20 ans, sans le succès désiré, et le moyen que la loi actuelle nous dicte étant depuis nombre d'années déjà en opération partout ailleurs, et notamment dans les Etats-Unis depuis plus de deux cents ans, ayant toujours obtenu un résultat très-satisfaisant, résultat qui a puissamment contribué à la prospérité générale, à l'aise, au bonheur et à la gloire des habitans de ces contrées, nous devons sans hésiter nous soumettre à la mise en pratique de ce système le plus régulier, le plus juste et le plus certain de contribution, pour donner à notre intéressante jeunesse le pain intellectuel qu'elle désire se partager.

D'ailleurs, la loi actuelle, qui nous est donnée par nos propres représentans, n'exige que la moitié de ce qu'il faut pour l'instruction de la jeunesse, pendant que dans les Etats-Unis la loi exige des habitans tout le montant nécessaire pour ce grand objet.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre etc.

(Signé)

J. B. MEILLEUR.
S. E.

Notre ignorance nous ferait pitié, si notre vanité ne nous en débarrassait la connaissance.

B U L L E T I N .

Suite des nouvelles d'Europe apportées par le Cambria. — Visite de Pie IX à l'abbesse Makrena Mieczyslawska. — Charité de l'évêque de Nevers pour les inondés de la Loire. — Protestation de Lucerne contre l'insurrection de Genève.

Demain, étant fête d'obligation, nous ne donnons aujourd'hui qu'une demi-feuille.

— On nous demande de publier la note suivante :

CITÉ ET DISTRICT DE LA BANQUE D'ÉPARGNE.

Notice.

Vendredi, le 25 du présent, étant une fête d'obligation, (le jour de Noël), il ne se fera aucune affaire à ce bureau.

Par ordre,

JOHN COLLINS, Act.

— Dans notre dernier numéro, nous avons donné les nouvelles du Portugal et de Genève, apportées par le *Cambria* qui a fait sa traversée en 12½ jours ; c'est une des plus promptes. Nous donnerons dans l'article des nouvelles de plus longs détails sur les évènements du Portugal.

On dit que notre gouverneur lord Elgin devait s'embarquer le 18 ou le 19 de décembre, dans un vaisseau de guerre, pour se rendre dans son nouveau gouvernement. Lady Elgin ne viendra le rejoindre au printemps prochain.

L'Autriche a annexé l'ancienne république de Cracovie à ses Etats. Ainsi la seule contrée du vaste empire des Jagellans, où il fut encore permis de s'appeler Polonais, est anéantie. C'est une violation flagrante de l'esprit des traités de 1815. L'article 6. de ce traité qui disait : " La ville de Cracovie avec son territoire est déclarée à perpétuité *citè libre, indépendante et strictement neutre* sous la protection de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse, a été anéanti de concert par ces trois puissances, qui publient qu'ayant établi cette république, seules sans le concours des autres puissances, elles pouvaient, d'elles-mêmes, détruire leur propre ouvrage.

Cependant l'Angleterre n'approuverait point cette démarche. Lord Palmerston a expédié à l'ambassadeur à Vienne, lord Posomby, une protestation énergique contre ce coup d'état qu'il ne regarde encore que comme un projet. Quoiqu'il en soit l'Angleterre ne serait pas disposée à prendre les armes pour donner à Cracovie sa liberté. On trouvera dans l'article des nouvelles ce qui concerne l'Autriche, Cracovie et la Gallicie.

— Pie IX ne pouvait pas oublier au milieu des manifestations des sentimens nouveaux qu'il a portés sur le St. Siège, la grande cause de la Pologne. Une visite, faite à l'abbesse Makrena Mieczyslawska, semble avoir eu particulièrement pour but de montrer l'intérêt du Pontife, en faveur du peuple le plus opprimé de l'Europe. Le Pape n'a omis aucune des circonstances susceptibles de rendre sa visite significative. Pie IX a fait paraître dans cette occasion tous les traits de son caractère : il a uni à la fermeté évidente de ses intentions toute la grâce de la bonté.

— Mgr. l'évêque de Nevers est venu à Paris remplir une mission toute de zèle et de charité. Son diocèse est un de ceux que l'inondation de la Loire a le plus dévasté. Mgr. Dufêtre, qui, au moment de ce désastre, était dans le Midi, occupé à la visite des établissemens des Sœurs hospitalières, dont il est le supérieur, s'est hâté de revenir dès que la nouvelle lui est parvenue. Il a parcouru lui-même toutes les rives du fleuve qui traverse son diocèse sur une étendue de plus de trente lieues, et il s'est rendu à Paris avec le préfet du département de Nièvre, pour y présenter le triste tableau des ravages effroyables que les eaux ont faits dans tout son parcours. — Un comité général de secours a été organisé à Nevers sous sa présidence. Une quête a été annoncée dans toutes les églises du diocèse, et une souscription ouverte dans toutes les communes.

— L'on apprend de Bâle, que le pasteur Wicislénus, après avoir

constitué son église, en communion avec celle de Königsberg, vient d'y admettre deux Israélites, en les dispensant du baptême. Cela est parfaitement conséquent de la part d'un émule du pasteur Rupp, qui a fait décider par sa commune, à la pluralité des voix après un ballottage, la question de savoir si on conserverait la forme surannée du baptême chrétien.

— Le roi de Prusse, à l'occasion de son séjour en Silésie et des promotions dans ses ordres qui s'en sont suivies, a conféré le cordon de l'aigle rouge au prince-évêque, baron de Diepenbroek, et des croix de chevalier à M. Elsler, grand-vicaire, ainsi qu'à plusieurs archiprêtres du diocèse de Breslau. L'on sait qu'il avait fait éliminer de son château de Frankenstein, l'apostat Rouge qui avait osé s'y présenter pour être admis à son audience.

— Le canton de Lucerne a jeté le gant à la révolution de Genève. Dans une première circulaire adressée au vorort, il a énergiquement protesté contre l'insurrection de Genève ; de plus il a adressé une seconde circulaire aux autres Etats de la Confédération, conçue en ces termes :

" L'Etat de Lucerne avait garanti, conformément à l'article 1er. du pacte, la constitution du canton de Genève, dont l'origine était légale il avait par conséquent reconnu toutes les autorités auxquelles cette constitution avait donné le jour et était entré en relations officielles avec elles.

" Mais, par la révolution criminelle des 7 et 8 octobre, ces pouvoirs constitutionnels ont été mis hors d'activité, une faction séditieuse s'est illégalement emparée du gouvernement ; elle a entrepris de reconstruire le canton de Genève sur des bases qui sont en opposition absolue avec l'ancienne constitution, garantie par la confédération.

" Or, en considération de ce que, après la retraite du conseil d'Etat, le grand-conseil, autorité cantonale constitutionnelle, ne s'est pas séparé volontairement, mais a été dissous par la violence brutale d'un attroupement populaire qui n'était autorisé à cela par aucun article de la charte cantonale.

" Considérant, en outre, que les dispositions prises pour l'élection d'un nouveau grand conseil, et en général toutes les mesures préparatoires de la nouvelle constitution des autorités du canton de Genève sont émanées d'une autorité révolutionnaire et qui n'avait absolument aucune mission pour cela ; vu que cette faction révolutionnaire a aussi violemment changé l'organisation électorale constitutionnelle, ce qui fait que toutes les conséquences des arrêtés qui ont été pris portent le même cachet de révolution.

" Par tous ces motifs, nous avons cru devoir déclarer, au nom de l'Etat de Lucerne, au vorort et aux Etats confédérés, que nous ne reconnaissons point le gouvernement provisoire du canton de Genève, issu de la révolte des 7 et 8 octobre, et que nous ne reconnaitrons point non plus les autorités qui sortiront des élections qui ont été illégalement organisées par un pouvoir révolutionnaire.

" Nous avons l'assurance que tous les Etats confédérés qui ont à cœur le maintien, dans la commune patrie, de l'ordre légal et de l'intégrité des droits de tous, se réuniront à nous dans cette circonstance."

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

Le Révérend M. Dumoulin. — Nous apprenons que les habitans de la paroisse d'Yamachiche vont bâtir pour leur digne curé, le Révérend Messire Dumoulin, un magnifique presbytère au moyen de contributions volontaires en grande partie parmi eux, la fabrique ne devant contribuer que pour une petite part. C'est là une preuve de l'estime et de la reconnaissance qu'ont méritées à M. Dumoulin les services qu'il a rendus à la religion. C'est là, disons-nous comme nous l'avons déjà exprimé, une preuve qu'il existe chez nos cultivateurs des sentimens philanthropes et généreux que l'on ne trouve pas toujours chez la classe instruite de la ville. M. Dumoulin fut le premier missionnaire qui alla porter la parole de la religion et de la civilisation à la Rivière-Rouge. M. Dumoulin fut encore le premier missionnaire qui, après les Jésuites alla jeter dans la Rivière St. Maurice les premières semences de la civilisation et y planter l'étendard du christianisme. *Gazette des Trois-Rivières*

FRANCE.

Le missionnaire Catholique. — " Ceux qui ne croient plus à la religion de leurs pères, dit Châteaubriand, conviendront du moins que, si le missionnaire est fermement persuadé qu'il n'y a de salut que dans la religion chrétienne, l'acte

pour lequel il se conçoit à des maux inouïs pour sauver un idole (ou un hérétique) est au dessus des plus grands dévouements. Qu'un homme, à la vue de tout un peuple, sous les yeux de ses parents et de ses amis, s'expose à la mort pour sa patrie, il échange quelques jours de vie pour des siècles de la gloire; il illustre sa famille, il l'élève aux richesses et aux honneurs. Mais le missionnaire dont la vie se consume au fond des bois, qui meurt d'une mort affreuse, sans spectateurs, sans applaudissements, sans avantage pour les siens, obscur, méprisé, traité de fou, d'absurde, de fanatique, et tout cela pour donner un bonheur éternel à un sauvage inconnu! De quel nom faut-il appeler cette mort, ce sacrifice?"

ÉTATS-UNIS.

Diocèse de New-York.—Le 5 novembre, Mgr. l'Evêque de New-York a confirmé, dans l'église Saint-Pierre, ville de Jersey, cent trente-cinq personnes, dont huit étaient des Protestants convertis. Six d'entre eux appartenaient à l'église épiscopale, et deux, le Dr. Griswold et son épouse, étaient proches parents du défunt Evêque épiscopal de Massachusetts.

Propagande Catholique.

Diocèse de Boston.—Les Catholiques de Springfield, dans le diocèse de Boston, qui n'avaient qu'une maison particulière pour assister au saint sacrifice de la messe et remplir leurs religieux, ont acheté une église appartenant aux Baptistes, assez vaste pour que sept cent personnes puissent y être admises commodément. Ces conquêtes faites sur l'erreur, et qui se renouvellent assez souvent, doivent réjouir les catholiques. Nous espérons que le temps viendra où les temples protestants, n'ayant plus d'objet, deviendront des églises consacrées au vrai Dieu, sanctifiées par l'enseignement de la vérité et par la libération de la victime immaculée. *Idem.*

NOUVELLES DIVERSES.

CANADA.

—La nuit dernière il y a eu deux feux considérables; le premier dans le faubourg Québec, sur la grande rue; le feu a pris dans des écuries, et il y eut deux maisons de brûlées. Le second, dans la rue St.-Clément, près du Champs de Mars; une savonnerie, qu'on nous dit appartenir à M. McRae, et un hangar ont été la proie des flammes, ainsi que la couverture d'une maison en pierre.

—Nous apprenons avec regret, par la *Gazette de Québec*, de Vendredi dernier, que le 14 du courant, la maison de M. Nazaire Tétu, des Trois Pistoles, est devenue la proie des flammes. Le feu prit dans le grenier. Heureusement que la famille fut éveillée par un jeune enfant, autrement elle eût péri toute entière, car le toit s'écroula cinq minutes après que le feu fut découvert. La famille s'échappa en habits de nuit, on ne put presque rien sauver et il n'y avait rien d'assuré.

—La semaine dernière un individu de la rue des Allemands du nom de Jackson a tenté du mettre fin à ses jours en se coupant la gorge avec un rasoir. La plaie fut aussitôt recousue par MM. les Drs. Nelson et Tavernier qui furent appelés à temps. On ignore la cause de cet acte de désespoir et de folie.

—Le chef de police, le capitaine Wiley, a confisqué mercredi dernier 400 pains qui n'avaient pas le poids; ils ont été envoyés aux institutions charitables de cette ville. *Idem.*

Accident.—Samedi dernier, sur le marché neuf, un cheval de charretier prit l'épouvante par suite d'une avalanche de neige tombée du toit de l'hôtel de Mack, renversant dans cet étroit passage tout ce qu'il rencontrait dans son chemin. Le charretier qui avait laissé sa voiture mais qui se précipita sur les rênes pour arrêter le cheval fut entraîné et eut plusieurs dents de cassées. Mmc. Alex. Mercier qui traversait la rue en ce moment fut frappée à la tempe et renversée; en tombant elle reçut un autre coup qui fit croire qu'elle était morte. Elle fut portée chez elle, rue des Commissaires, sans connaissance. Malgré les sévères contusions qu'elle a reçues, elle est hors de danger aujourd'hui.

On nous dit qu'un enfant a été tué hier par une voiture dans le faubourg Québec.

Affaire à Lord Elgin.—Nous apprenons qu'on s'occupe actuellement à signer une requête à Son Honneur le Maire, le priant de convoquer une assemblée publique pour prendre en considération la convenance d'adopter une adresse de félicitation au comte d'Elgin, sur sa nomination à la place de Gouverneur Général du Canada, et qu'un bon nombre de citoyens des deux partis politiques, ont opposé leurs noms à la requête. Ceux qui désirent signer trouveront des copies de la requête aux chambres du *Commercial News Room*, du *Mercantile Library Association*, et de l'*Institut Canadien*, rue St. Gabriel.

Tentative d'assassinat.—Le 16 du courant un irlandais du nom de Malone de cette ville fut assailli dans la soirée dans Griffintown, par deux autres hommes de son origine. Après l'avoir renversé, un de ces deux hommes lui tira un coup de pistolet dans la tête, lui donna des coups de pieds en lui disant *va-t-en au diable!* La balle a traversé l'occiput d'un côté à l'autre. On espère le réchapper. Malone était un des témoins dans l'affaire de Fennell; on peut croire que cette tentative d'assassinat prend sa source dans des inimitiés politiques. *Revue Canadienne.*

—Le *Great Britain* paraît maintenant perdu. Les propriétaires en ont fait détacher tout ce qu'il était possible de prendre. Une nouvelle tempête avait détruit tous les ouvrages élevés pour le protéger, et le remettre à flot, et l'avait encore repoussé sur le rivage. On en désespère.

Le courrier de la malle nous informe que la goëlette employée comme paquebot entre Bedec et la Baie-Verte (détroit de Northumberland) est perdue. Elle avait vingt-sept personnes à bord. Un morceau du bâtiment, quelques papiers et le corps d'un enfant sont venus à terre à la Baie-Verte. *Idem.*

Incidies.—On écrit de Saint-Joseph de la Beauce que, dans la nuit du 5 ou 6 de ce mois, le moulin à farine appartenant à M. Joseph Fortier, dans le township de Tring, comté de Mégantic, a été détruit par le feu. On estime la perte à environ £400.

Dans la matinée du 25 novembre, un incendie, éclaté pendant un coup de vent terrible, a eu lieu à Chicago, et a menacé de destruction la moitié de la ville. La perte est de quarante à cinquante mille piastres.

Canadien.

Incidie à Providence (Rhode-Island).—Le 1er décembre, à une heure de l'après-midi, le feu a éclaté à Providence, dans un magasin de Point-Street, et a, en quelques heures, complètement dévoré tout un bloc de maisons. La perte est estimée à 50,000 piastres au moins; une partie seulement se trouve couverte par les assurances.

Pont suspendu sur le Niagara.—Une lettre publiée dans un journal de Rochester (New-York) annonce que la reine a sanctionné le bill passé à la dernière session de la législature canadienne, autorisant la construction d'un pont suspendu en fils de fer sur le Niagara, au-dessous de la cataracte.

ANGLETERRE.

—Samedi dernier, 4 députations de différentes parties de Londres ont été reçues par lord John Russell. Elles ont présenté des mémoires rédigés dans des *meetings* pour demander l'entrée libre des grains étrangers. Les principaux motifs des pétitions sont tirés de la misère du peuple, et l'un des orateurs, M. Les Stevens, a dit que dans la paroisse de St. George (Soughwark) il y avait 600 pauvres dans la maison de travail et 17 à 1800 qui recevaient des secours à domicile. Lord J. Russell a répondu qu'il compatissait à la misère publique, mais qu'il n'était pas en son pouvoir d'y apporter de remède; que quand à l'ouverture des ports, il ne pouvait que répéter la réponse qu'il avait faite précédemment; à savoir: qu'il adopte la mesure proposée lorsqu'il la jugerait *absolument nécessaire*.

IRLANDE.

—Les feuilles irlandaises contiennent une longue liste de morts par famine et par violences commises sur des particuliers.

Les troubles et les attaques à main armée n'ont point cessés.

PORTUGAL.

—La situation du Portugal est tout à fait critique. Le gouvernement de Dona Maria est en danger imminent. L'escadre anglaise stationnée dans l'Égée est prête à transporter Dona Maria et sa cour en Angleterre; dont la Reine dit-on a préparé pour elle des appartements à Windsor.

—Le mauvais temps a forcé l'escadre qui bloque Oporto de s'éloigner. Les navires entraient et sortaient librement.

—Après les dernières nouvelles, il régnait une égale pénurie d'argent dans les deux camps. La junte d'Oporto n'a pu donner que 50,000 francs au corps d'armée principal qui s'est mis en marche sur Lisbonne. Le duc de Palmella aurait envoyé au comte das Antas une somme de 70,000 francs environ sur ses propres fonds, ce qui aurait permis de payer quelques journées de solde aux troupes régulières de l'insurrection. Un journal anglais publie une correspondance datée d'Oporto sur l'ensemble des événements qui ont eu lieu de, mis le 26 octobre jusqu'au 10 novembre. Cette correspondance présente les affaires de l'insurrection sous des couleurs assez favorables. Elle prétend que les insurgés d'Evora, loin de vouloir se rendre, seraient pleins d'enthousiasme.

ESPAGNE.

—On écrit de Mansera et de Vich (Catalogne), le 14 novembre, que diverses bandes d'insurgés, dont l'une est forte de 200 hommes parcourent le pays.

—Le *Tiempo* nous apprend qu'une forte fraction du parti modéré vient de prendre la résolution de se séparer du ministère dans la lutte électorale. Un grand nombre d'électeurs appartenant, suivant l'expression du journal espagnol, au *parti monarchique constitutionnel*, viennent de former une junte électorale disposée à combattre M. Isturitz. Elle a élu pour président le marquis de Pena-Floridès, et pour vice-président le marquis de Barbosa de Diego del Rio. Cette junte doit prochainement publier un programme en tête duquel figureront l'indépendance nationale et la réforme du système tributaire.

—On assure que le don Carlos, qui vit retiré à Gènes avec la princesse de Beira et un très-petit nombre de serviteurs, se propose de quitter les états de Sardaigne pour se rendre à Venise. Il paraît certain que ses deux fils qui ont été au service du roi de Sardaigne, viennent d'être nommés généraux dans l'armée autrichienne. Ces deux princes ont encore très-peu d'expérience dans l'art de la guerre.

ALGERIE.

—Les dernières nouvelles d'Alger sont du 12 novembre. Tout est tranquille dans la colonie, et l'on ne redoute, pour le moment, aucune tentative nouvelle de la part d'Abd-el-Kader.

Un journal d'Alger annonce que le maréchal Bugeaud est revenue en Afrique avec l'autorisation de tenter un essai de sa colonisation militaire.

AUTRICHE.

—La bourse de Vienne a été, comme celle de Francfort, vivement af-

fectée, par la nouvelle de l'incorporation de Cracovie à l'Autriche. L'émotion a été telle que plusieurs notabilités du commerce et de l'industrie ont cru devoir faire une démarche officielle auprès de M. le baron de Rubec, président du conseil autrique. M. le baron de Rubec a répondu en se refusant sur la prétendue nécessité sous l'empire, de laquelle auraient agi les trois puissances.

POLOGNE.

— Les nouvelles qui arrivent de Cracovie et de la Galicie ne sont rien moins que favorables à l'Autriche. La plupart des personnes de distinction, nobles et bourgeois, ont quitté Cracovie pour se rendre à Breslau. Le gouvernement autrichien fait de nombreuses promesses à la classe marchande. Ses agents s'épuisent à démontrer les avantages commerciaux que la ville retirera de son incorporation dans la monarchie autrichienne; mais ils font peu de prosélytes. L'attitude de toute la population est morne passive; les paysans redoutent le recrutement, et la noblesse le Spielberg. Le gouvernement provisoire continue à exercer ses fonctions et la commission d'enquête poursuit son œuvre ténébreuse.

L'odieuse de l'envahissement n'a pas même été atténué par la proclamation d'une amnistie pour les malheureux prisonniers politiques qui gémissent entassés dans les cachots et les cloîtres convertis en maisons d'arrêt.

Dans la Galicie la fermentation est toujours fort inquiétante. Cette province était inondée de troupes autrichiennes, et trois nouveaux régiments viennent cependant d'y être expédiés. On loge les soldats jusque dans les villages. Cette affluence de troupes augmente la disette, les paysans refusent le travail et se plaignent hautement du gouvernement qui les a poussés à l'insurrection et ne tient pas ses promesses. Le gouvernement autrichien accuse les dames polonaises des classes élevées d'être les principales instigatrices de l'esprit de mécontentement et de révolte, et il s'attend à voir éclater un nouveau mouvement.

En attendant, le bruit court que le jugement contre les accusés de la dernière insurrection en Galicie est tout prêt. On dit qu'il applique dans la plupart des cas la peine de mort par strangulation! Il est vrai qu'on ajoute que l'empereur se laissera fléchir et commuera la peine.

MEXIQUE.

— Le *Neptune* est reparti de Tampico, le 24 novembre, mais il a été assailli par un coup de vent du nord, et, en voulant rentrer, il s'est brisé sur la barre. L'équipage a été sauvé, mais le navire est complètement perdu.

Le *Steamer Sea* s'est également échoué sur un banc de vase.

— Les deux régiments qui ont évacué Tampico se sont révoltés en arrivant à San-Luis-de-Potosi et ont été licenciés; ils étaient hostiles à Santa-Anna. La discorde régnait à San-Luis; il y existe quatre factions différentes. L'armée forte de 16,000 hommes est dans la disette quatre parties la divisent, celui de Santa-Anna, celui d'Arista, celui d'Herrera et celui de Parédés.

La dernière élection à Mexico a été très-favorable à Herrera qui, on le croyait généralement à Tampico, serait réinstallé Président.

A VENDRE.

CHEZ M. E. R. FABRE, LIBRAIRE, RUE ST. VINCENT, No. 3

LE

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE

ET CIVIL,

POUR L'ANNEE 1847.

CE CALENDRIER contient outre une liste complète du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec, les *Epoques Ecclesiastiques* notamment celles concernant le Canada, l'*Ordo* ou l'*Ordre des rubriques*, la Liste et les Termes des Cours de Justice, la Liste des principaux Officiers du Gouvernement, des Membres de la Législature du Bas-Canada, des Magistrats, des Examineurs des Instituteurs pour Québec et Montréal et des Commissaires d'École pour la Cité de Montréal, des Commissaires pour l'érection des Paroisses, des Avocats, des Notaires, des Médecins, des Milices de la Province du Canada, etc., etc., etc.

Le Calendrier Ecclesiastique et Civil se recommande par sa perfection typographique. On se le procure à très bas prix.

Montréal, 24 novembre 1846.

ATELIER DE RELIEUR.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

REMERCIENT sincèrement les MM. du Clergé et le public en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les prévenir qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. Gabriel, faisant face à la rue Ste. Thérèse à quelque pas de leur ancienne demeure.

—ET—

Ils ont l'honneur de prévenir les MM. du Clergé, les Marchands, les Instituteurs et autres qu'ils viennent d'ouvrir un Magasin de Livres d'Écoles à l'usage des Frères de la Poésie Chrétienne et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

—AUSI

Ils sont prêts à exécuter toutes Reliures de Livres suivant les ordres qui ont leur sera donné, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un Partage des Ouvrages.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 24 juin 1845.

PHARMACIE.

CORN DES RUES NOTRE-DAME ET ST. DENIS.

MARCELLIN CÔTÉ ET CIE., ont l'honneur d'informer les habitants de Montréal et des environs, qu'ils ont ouvert une PHARMACIE et un MAGASIN de DROGUES au coin des Rues Notre-Dame et St. Denis, (directement vis-à-vis l'Hôtel Donegani, où ils offrent à ceux qui voudront bien les favoriser de leur patronage, un assortiment général de

DROGUES, PRÉPARATIONS CHIMIQUES,
MÉDECINES PATENTÉES,
PARFUMERIE, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE,
ETC., ETC., ETC.

M. Côté et Cie., ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont constamment en main un assortiment étendu de Boîtes de Médecines Homœopathiques, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr. ROSENSTERN, Praticien Homœopathe, Montréal.—AUSI.—Une quantité de célèbres MACHINES ELECTRO-MAGNETIQUES de SHERWOOD.

Le Dr. Côté a son bureau voisin de la Pharmacie où il a l'intention d'exercer sa profession.

N. B.—Eau de Soda et Nectar de Gingembre, à la Fontaine
Montréal, 10 Juillet 1846.

BANQUE D'ÉPARGNES

DE LA
CITÉ ET DISTRICT DE MONTREAL.

AVIS.

PATRON,

Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs.

W. Workman, Prés.	Francis Hincks,
A. La Rocque, V. Prés.	H. Mulholland,
John E. Mills,	L. H. Holton,
Jacob DeWitt,	John Tully,
Joseph Bourret,	Damase Messon,
P. Beaubien,	Joseph Grenier,
L. T. Drummond,	Nelson Davis.
H. Judah.	

AVIS est par le présent donné que jusqu'à avis contraire l'INTERET que payera cette institution sera de CINQ POUR CENT sur les Dépôts de cinquante louis et au-dessous, et de QUATRE POUR CENT sur les Dépôts au-dessus de cette somme.

On peut obtenir copies des Règles et Réglements, et autres informations, en s'adressant au Bureau de la Banque qui est ouvert TOUS LES JOURS, de DIX heures à TROIS, et dans les soirées des LUNDIS et SAMEDIS de SIX à HUIT.

Par ordre du Bureau,

JNO. COLLINS,

Secrétaire.

Bureau de la Banque d'Épargne, de la Cité et District de Montréal. No. 46. Grande rue St. Jacques, porte voisine de l'Ottawa Hotel.

FRENIÈRE

RUE BLEURY, No. 46.

Peintre et Vitrier,

Doreur à l'Huile et sur le Verre,

Encadreur de Gravures, et ouvrages faits à l'Aiguille.

Vernisseur de Cartes Géographiques et poscur de Tapissierie.

2 octobre 1846.—6in.

AVIS AUX MM. DU CLERGÉ.

LE Soussigné informe les MM. du Clergé, qu'il vient de recevoir de Paris, un grand nombre d'articles pour ornemens d'Église, ce qui, joint à son fonds, en fait le meilleur assortiment en ce genre qu'on ait eu dans le pays. On trouvera chez lui une très grande variété de VINS FRANÇAIS tous d'un choix bien particulier. Le soussigné ayant profité d'une occasion très favorable pour se procurer ces effets à très bas prix, il pourra les vendre aux prix les plus réduits, ayant en vue d'épuiser son Stock au plutôt.

JOSEPH ROY.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

Les MELANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année cinq PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

La poste pour passer les lignes des Etats-Unis coûte 8 chelins 8 deniers pour l'année.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s	6d.
Chaque insertion subséquente,		7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	4d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

M. Fabre libraire	Montréal.
D. Martineau, prêtre, vicaire	Québec.
Fr. Pilote, Directeur du Collège	Ste. Anne.
Val. Guillet, écuyer.	Trois-Rivières.

PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELLENGER, PRINTEUR. ÉDITEUR
IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET JOS. CHAPLEAU.